



REUNION DU 24 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 24 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROULLEAU Claude, Maire.

Date de convocation : 14 novembre 2016.

Présents : Mmes et Ms. GABILLY Alain, GACOUGNOLLE Eric, GELIN Marina, GOURÇON Jean-Marc, LOUME Nathalie, LUSSIEZ Sonia, MARTIN François, MASSETEAU Cécile, MOINARD Christophe, MOINARD Philippe, ROULLEAU Claude et TROUVE Virginie.

Absents : Ms. BARANGER Fabrice et MAGNERON Sébastien.

Excusés : Mmes et M. BONNEAU Christine, FERRE Béatrice, GONNORD Pascal, GUERINEAU Corinne et THIOU Sylviane.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Monsieur GONNORD Pascal a donné pouvoir à Monsieur GOURÇON Jean-Marc pour voter en ses lieu et place.

Madame BONNEAU Christine a donné pouvoir à Monsieur MARTIN François pour voter en ses lieu et place.

Madame THIOU Sylviane a donné pouvoir à Madame LOUME Nathalie pour voter en ses lieu et place.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc est arrivé à compter du point n°D201611-01.

Monsieur ROULLEAU Claude ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 27 octobre 2016. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

ORDRE DU JOUR

➤ Travaux

201611-01	Centre socio-éducatif et de loisirs – avancement des travaux et avenant.
201611-02	Aménagement des locaux de l'ancien cabinet des kinés.

➤ Voirie

201611-03	Aménagements de voiries urbaines – programme 2016-2017 – Choix de l'entreprise.
-----------	---

➤ Ecoles

201611-04	Demande de subvention – A.I.P.E. - spectacle.
-----------	---

➤ Intercommunalité

201611-05	Modifications statutaires des compétences – Communauté d'Agglomération du Niortais.
201611-06	Modification statutaire – Syndicat de Communes Plaine de Courance.
201611-07	Avenant n°1 à la convention de prestations de services – Entretien Z.A.E..
201611-08	Convention – Balayage – SICTOM de LOUBEAU.

➤ **Culture**

201611-09	Festival d'agglomération « Regards Noirs ».
201611-10	Vernissage des œuvres communales « Un jardin dans mon village ».

➤ **Budget / finances**

201611-11	Délibération modificative n°3.
-----------	--------------------------------

➤ **Urbanisme**

201611-12	Avis de la Commune – P.L.U..
-----------	------------------------------

➤ **Manifestations**

201611-13	Rencontre des nouveaux arrivants sur le territoire des communes de la C.A.N.
-----------	--

D201611-01 CENTRE SOCIO-EDUCATIF ET DE LOISIRS – AVANCEMENT DES TRAVAUX ET AVENANT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente l'avancement des travaux au Centre socio-éducatif et de loisirs (CSEL) et notamment des travaux de peinture.

Monsieur MARTIN François présente l'avenant n°1 du bureau de contrôle SOCOTEC dans le cadre de la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (S.P.S.), pour un montant de 1 500 euros H.T.. Il précise que la mission initialement prévue jusqu'au mois d'octobre 2016, doit être prolongée compte tenu de la date prévisionnelle de fin des travaux, début 2017.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'accepter l'avenant n°1 du bureau d'études SOCOTEC (Mission S.P.S.) pour un montant de 1 500 euros H.T.,
- de modifier l'AP/CP comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMMES – CREDITS DE PAIEMENT – CSEL						
		2014	2015	2016	2017	TOTAL
DEPENSES	Travaux	0,00 €	84 703,39 €	1 534 392,65 €	112 325,16 €	1 731 421,20 €
	Maîtrise d'oeuvre	54 050,44 €	66 989,13 €	27 000,00 €	6 019,96 €	154 059,53 €
	Missions (CT/SPS)	589,20 €	2 546,40 €	11 000,00 €	3 624,40 €	17 760,00 €
	Divers (Etude de sol)	0,00 €	3 072,00 €	6 023,15 €	0,00 €	9 095,15 €
	TOTAL	54 639,64 €	157 310,92 €	1 578 415,80 €	121 969,52 €	1 912 335,88 €
RECETTES		2014	2015	2016	2017	TOTAL
	Ressources propres (dont FCTVA)	43 350,04 €	89 303,42 €	520 415,80 €	0,00 €	653 069,26 €
	Emprunt	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
	Subventions	11 289,60 €	68 007,50 €	58 000,00 €	138 007,50 €	275 304,60 €
	TOTAL	54 639,64 €	157 310,92 €	1 578 415,80 €	138 007,50 €	1 928 373,86 €

Monsieur MARTIN François évoque que la Commission *ad hoc* compétente pour proposer des modalités de location de la salle du Centre socio-éducatif et de loisirs (CSEL) s'est réunie samedi 19 novembre afin de visiter le CSEL.

Monsieur le Maire propose que la Commission *ad hoc* se réunisse à nouveau, le mardi 6 décembre à 20 heures 30 afin d'étudier d'une part, le choix du type de mobilier et d'autre part, de proposer des modalités de location de la salle du Centre socio-éducatif et de loisirs (utilisation, coût, etc).

A l'unanimité, les membres du Conseil prennent acte de ces informations.

D201611-02 AMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'ANCIEN CABINET DES KINES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François rappelle aux membres du Conseil que la Commission des bâtiments s'est réunie le samedi 5 novembre afin d'étudier les travaux d'aménagement de l'ancien cabinet des kinés et de l'étage.

Monsieur MARTIN François présente les projets d'aménagement des deux niveaux et précise que le personnel communal réalisera la très grande majorité des travaux.

Monsieur le Maire évoque qu'il est intéressant pour le personnel communal de pouvoir intervenir sur de tels chantiers parallèlement aux interventions de maintenance et de dépannage.

Monsieur MARTIN François précise que l'ancien cabinet peut être convertie en logement. A cet effet, des travaux d'installation d'un carrelage et d'une cuisine équipée seraient à prévoir dans l'ancien gymnase. En outre, des travaux d'éclairage sont à prévoir afin de retirer l'éclairage par détection automatique.

Par ailleurs, Monsieur MARTIN François propose, suite à la visite de la Commission des bâtiments, d'aménager un second logement à l'étage. Il présente un plan d'aménagement et précise que ces travaux pourront être réalisés par le personnel communal.

Monsieur le Maire évoque que l'aménagement de l'ancien cabinet des kinés sera à prévoir prioritairement afin de remettre ce bâtiment en location. En ce qui concerne le second niveau, il propose que la Commission des bâtiments réfléchisse sur le projet d'aménagement présenté.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'accepter les travaux d'aménagement ci-dessus présentés, dans l'ancien cabinet des kinés et décident de renvoyer à la Commission des bâtiments, le soin d'étudier le projet d'aménagement de l'étage en logement présenté.

D201611-03 AMENAGEMENTS DE VOIRIES URBAINES – PROGRAMME 2016-2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François rappelle le projet de programme des travaux d'aménagements de voiries urbaines – Programme 2016-2017. Ce programme se décompose comme suit :

- **Création d'un parking au centre socio-éducatif et de loisirs (CSEL) :** Réalisation d'un parking d'environ 2 170 m² avec une voie centrale de largeur de 6 mètres avec deux accotements de 2 mètres de largeur.
- **Création d'un parking rue des Ecoles :** Réalisation d'un parking de 560 m² et de deux trottoirs de 70 mètres de longueur, dont l'un adapté aux P.M.R..
- **Aménagement de la rue des Frênes :** Aménagement complet de la rue des Frênes sur une longueur de 300 mètres jusqu'au départ de la rue des Cornouillers : chaussées, deux trottoirs dont l'un franchissable côté Nord et l'autre adapté pour les P.M.R.
- **Aménagement de la rue du Château :** Aménagement de la rue du Château avec une reprise complète et recharge sur une longueur d'environ 85 mètres, la création d'une voie de desserte d'un petit parking adjacent, et un revêtement bicouche sur une surface de 1 625 m².

Monsieur MARTIN François précise que la consultation en marché à procédure adaptée, s'est achevée lundi 21 novembre et que trois offres ont été présentées, soit :

- BONNEAU ET FILS
- COLAS CENTRE-OUEST,
- EIFFAGE,

Monsieur MARTIN François rappelle les options prévues dans le cadre de la consultation et propose de retenir les options suivantes :

- Option n°1 : Plus-value pour enrobé à chaud dosé à 150 Kg/m² sur la voie centrale du parking du Château,
- Option n°2 : Plus-value pour enrobé à chaud dosé à 150 Kg/m² sur les parkings du Château.
- Option n°4 : Plus-value pour enrobé à chaud dosé à 120 Kg/m² sur le parking de la rue des Ecoles.
- Option n°5 : Plus-value pour enrobé à 100 Kg/m² sur les trottoirs de la rue des Frênes.

Monsieur MOINARD Christophe soulève l'intérêt de prévoir une rue centrale dans le parking du Château.

Monsieur le Maire évoque que cette voie centrale est importante afin de pouvoir désengorger le parking durant de grande manifestation.

Madame GELIN Marina soulève la question de la sécurité de la circulation sur cette voie centrale.

Monsieur le Maire précise que des aménagements de sécurité seront prévus et notamment l'aménagement d'un giratoire à la sortie du parking donnant sur la rue de la Croix Naslin.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de retenir les options n°1, n°2, n°4 et n°5 ci-dessus présentées,
- de retenir l'offre de l'entreprise COLAS CENTRE-OUEST pour un montant de 165 651,25 euros H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent,
- de créer l'autorisation de programmes et crédits de paiement suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMMES – CREDITS DE PAIEMENT – VOIRIE				
		2016	2017	TOTAL
DEPENSES	Travaux	9 939,08 €	188 842,42 €	198 781,50 €
	TOTAL	9 939,08 €	188 842,42 €	198 781,50 €
		2016	2017	TOTAL
RECETTES	Ressources propres (dont FCTVA)	9 939,08 €	188 842,42 €	198 781,50 €
	TOTAL	9 939,08 €	188 842,42 €	198 781,50 €

D201611-04 DEMANDE DE SUBVENTION – A.I.P.E. - SPECTACLE

Monsieur le Maire présente la demande de subvention adressée par l'A.I.P.E. au titre de l'organisation d'un spectacle gratuit lors du Carnaval du 24 mars 2017. Il évoque que ce spectacle sera assuré par la Compagnie « Cirque en scène » pour un montant total de 1 081,20 euros.

Monsieur le Maire précise que l'A.I.P.E. sollicite une subvention de 100 euros. Il évoque toutefois qu'une demande de subvention a été sollicitée auprès de la Région et que l'association est dans l'attente d'une décision.

Monsieur le Maire propose que la Commune donne une suite favorable à cette demande compte tenu de l'intérêt culturel de ce spectacle à destination des enfants des écoles.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc évoque que Monsieur GONNORD Pascal, excusé, s'interroge sur les demandes de subventions ponctuelles sollicitées de plus en plus, malgré des subventions annuelles versées par la Commune.

Monsieur le Maire répond qu'il convient en effet d'être attentif à cela afin d'éviter des excès.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'attribuer une subvention de 100 euros à l'association indépendante des parents d'élèves au titre du spectacle proposé lors du Carnaval du 24 mars 2017.

D201611-05 MODIFICATIONS STATUTAIRES DES COMPETENCES – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République,
Vu le CGCT, notamment ses articles L. 5211-17 et L 5216-5,
Vu le Projet de Territoire adopté par délibération du Conseil d'Agglomération du 11 avril 2016,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 23 novembre 2015,

La loi du 7 août 2015 dite Loi Notre prévoit un renforcement des compétences exercées par les communautés. De nouveaux transferts de compétences sont prévus pour les communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2017. Les intercommunalités sont ainsi renforcées par une montée en puissance de leurs compétences obligatoires.

Forte de ces dispositions, la Communauté d'Agglomération du Niortais a souhaité inscrire les modifications apportées à ses statuts à travers l'ambition et le cadre porté par le Projet de Territoire.

Ainsi, considérant que les dispositions statutaires actuelles ne permettent pas à l'Agglomération de jouer pleinement le rôle qu'elle a vocation à occuper face aux nouveaux enjeux de réorganisation des territoires et de renforcement des EPCI, les modifications apportées aux statuts joints en annexe s'orientent en 3 temps :

- Une harmonisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais suite à la fusion du 1er janvier 2014
- L'intégration de la montée en puissance des Communautés d'Agglomération par la Loi Notre
- L'élargissement des compétences facultatives de l'Agglomération

1 – Une harmonisation des statuts de la Communauté d’Agglomération

Suite à la fusion intervenue le 1er janvier 2014 entre la Communauté d’Agglomération de Niort et la Communauté de Communes Plaine de Courance, les statuts de la CAN ont agrégé les compétences de chaque communauté.

Ainsi les statuts mentionnaient les compétences « issues de » chaque EPCI.

Il convient de proposer des statuts harmonisés faisant référence exclusivement aux compétences inscrites dans l’article L 5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales porteurs d’un socle unique pour la Communauté d’Agglomération du Niortais.

2 – L’intégration de la montée en puissance des Communautés d’Agglomération par la Loi Notre

Le renforcement de l’échelon intercommunal dans le bloc local se mesure à travers l’évolution de plusieurs compétences :

- Le passage de la compétence optionnelle Déchets ménagers en compétence obligatoire,
- Le passage de la compétence optionnelle Aires d’accueil des gens du voyage en compétence obligatoire,
- La rédaction d’une nouvelle compétence Économique prévoyant notamment :
 - o L’intégration de toutes les Zones d’Activités Économiques sans définition d’intérêt communautaire,
 - o Des actions de développement économiques définies en lien avec le Schéma Régional de Développement Économique d’Innovation et d’Internationalisation adopté avant le 31 décembre 2016 par la Région Nouvelle-Aquitaine avec une compétence ciblée sur l’ensemble du parcours résidentiel de l’entreprise et son ancrage « physique » sur le territoire communautaire (Immobilier d’Entreprises),
 - o La définition d’une politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d’intérêt communautaire,
 - o Une compétence de plein droit des EPCI en matière de promotion du tourisme à travers la compétence obligatoire Économique.

3 – Un élargissement des compétences facultatives de l’Agglomération en lien avec le Projet de Territoire

Par délibération du 11 avril 2016, la Communauté d’Agglomération du Niortais s’est engagée dans l’élaboration d’un projet d’agglomération qui orientera son action à l’horizon 2030. Cette démarche attestant de la volonté de la CAN de se doter d’une vision stratégique et politique permettant d’assurer le développement pérenne du territoire, doit se traduire à travers ses statuts par un élargissement de ses compétences notamment facultatives.

Ainsi la CAN souhaite renforcer son action permettant d’envisager des opportunités de développement inédites pour son territoire dans des domaines tels que le tourisme, la culture, le sport, le Très haut Débit et la fibre optique et la santé.

Concernant le Tourisme, il est notamment proposé d'ajouter les actions touristiques suivantes portant sur le développement du Tourisme fluvial par la réalisation d'équipements, du Tourisme d'Affaires par la définition et le développement d'une politique d'événements de nature économique afin de renforcer l'attractivité du territoire ainsi que par l'élaboration d'un schéma directeur destiné à la création et à la promotion d'un réseau de chemins de randonnées pédestres, équestres et cyclables à l'échelle de l'agglomération.

Concernant la culture, il est notamment proposé d'ajouter les actions culturelles portant sur l'élaboration d'une politique culturelle sur l'Agglomération, par le soutien et la création de manifestations culturelles à rayonnement d'Agglomération ainsi que par la création et la gestion d'un réseau de Centres d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine d'Agglomération.

Concernant le sport, il est proposé d'intégrer l'élaboration d'un schéma de développement de la pratique du sport à l'échelle de l'agglomération et le soutien aux manifestations sportives porteuses d'attractivité et d'identité sur le territoire.

Concernant le Très Haut débit, il est proposé d'ajouter la compétence suivante :

" Etablir et exploiter le réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Deux Sèvres"

Enfin concernant la santé, considérant que l'Agglomération souhaite s'engager pour réaliser sur son territoire, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, un contrat local de santé qui vise à consolider le partenariat local sur les questions de santé, il est proposé d'ajouter l' « Élaboration du Contrat Local de Santé sur le territoire ».

Le transfert de compétence est décidé par délibérations concordantes du conseil d'Agglomération et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée, à savoir les 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population totale de celles-ci.

Vu les enjeux législatifs et l'opportunité pour le territoire que l'Agglomération se dote de statuts porteurs de développement, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les modifications apportées aux statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais tels qu'ils sont joints en annexe, effectives à compter du 1^{er} janvier 2017.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'approuver les modifications apportées aux statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais tels qu'ils sont joints en annexe, effectives à compter du 1^{er} janvier 2017.

D201611-06 MODIFICATION STATUTAIRE – SYNDICAT DE COMMUNES PLAINE DE COURANCE

Monsieur le Maire rappelle que suite à un défrichement effectué sur la commune de Beauvoir-sur-Niort au titre de l'aménagement de la déchetterie (site classe 3), l'ex-Communauté de Communes Plaine de Courance devait réaliser un boisement compensatoire.

Par délibération en date du 20 octobre 2014, la Communauté d'Agglomération du Niortais a restitué la compétence « emboisement, bois en plein et linéaire hors zones bâties » aux communes membres de l'ex-CCPC.

Considérant que cette action de compensation doit relever du SCPC, Monsieur le Président propose une modification des statuts afin d'étendre les compétences du Syndicat.

Conformément à la procédure, le transfert de compétences doit recueillir l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes concernées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, y compris les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale du Syndicat.

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour le transfert par la Commune vers le Syndicat de Communes Plaine de Courance de la compétence libellée comme suit :

« Emboisement compensatoire lié à la convention conclue par l'Etat et la Communauté de Communes Plaine de Courance le 03 septembre 2009 ».

Il est précisé que le transfert de cette compétence entraînera la modification de l'article 2 des statuts relatif aux compétences du Syndicat de Communes Plaine de Courance.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'accepter le transfert par la Commune vers le Syndicat de Communes Plaine de Courance de la compétence libellée « *Emboisement compensatoire lié à la convention conclue par l'Etat et la Communauté de Communes Plaine de Courance le 03 septembre 2009* » et autorise Monsieur GONNORD Pascal à signer tout document afférent.

D201611-07 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES – ENTRETIEN DE LA Z.A.E.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 décembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé d'accepter le projet de convention de prestation de services entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Commune de Prahecq relatif à l'entretien et le fonctionnement de la zone d'activités économiques de Prahecq au titre de l'année 2016.

Il précise les prestations de services comprises dans le cadre de cette convention telles que l'entretien de la voirie, l'entretien et la réparation de la signalisation verticale, etc. En contrepartie, une contribution financière maximale de 1 886,80 euros T.T.C. par an est prévue.

Monsieur le Maire présente l'avenant relatif à la prolongation de la convention de prestations de services pour l'entretien de la Z.A.E. pour une durée d'un an. Il évoque que l'entretien des Espaces verts n'est, pour le moment, pas intégré compte tenu du marché d'entretien signé par la Communauté d'Agglomération du Niortais et encore effectif en 2017.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent l'avenant relatif à la prolongation de la convention de prestations de services pour l'entretien de la Z.A.E. pour une durée d'un an suivant les mêmes prestations définies dans la convention initiale.

D201611-08 CONVENTION – BALAYAGE – SICTOM DE LOUBEAU

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la convention relative au balayage et au nettoyage des avaloirs d'eaux pluviales de la Commune par le SICTOM de Loubeau pour la fin de l'année 2016.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'accepter les termes de cette convention et autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal, à signer ladite convention relative au balayage et au nettoyage des avaloirs d'eaux pluviales de la Commune par le SICTOM DE LOUBEAU.

D201611-09 FESTIVAL D'AGGLOMERATION « REGARDS NOIRS »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc précise que suite à la réunion du comité de pilotage de la C.A.N. relative au Festival d'agglomération « Regards Noirs » à laquelle Madame GELIN Marina et lui-même ont participé, la Commission « Culture » s'est réunie le 14 novembre 2016.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc précise que trois types d'activités sont proposées dans le cadre de ce Festival tels que :

- Roman Web : La Commission estime que cette activité très spécifique, concerne un public trop restreint et que le support choisi risque de ne pas séduire. Elle propose donc de ne pas retenir cette activité,
- Murder Party : La Commission considère que cette activité (animée par Aline) est la plus « séduisante ». Néanmoins, le fait qu'elle s'adresse à un public typé « jeu de rôle » et qu'elle puisse malheureusement rappeler un drame récent, fait que la Commission propose de se cantonner cette année à un rôle d'observation afin de réfléchir et de construire une proposition concrète pour le festival 2018,
- Rencontre d'auteur : La Commission propose de participer au Festival Regards Noirs en retenant cette activité compte tenu du fait que la rencontre d'auteur peut être proposée à un public assez large.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'inscrire la Commune de Prahecq au Festival d'agglomération Regards Noirs en retenant la rencontre d'auteur pour cette première participation.

D201611-10 VERNISSAGE DES OEUVRES COMMUNALES « UN JARDIN DANS MON VILLAGE »

Monsieur le Maire présente le projet des œuvres communales « un jardin dans mon village » réalisées par des élèves de l'école élémentaire.

Monsieur MOINARD Christophe présente le dispositif mis en place depuis 2012.

Monsieur le Maire précise que le vernissage aura lieu le samedi 3 décembre à 11 heures et que l'emplacement retenu pour l'affichage des œuvres communales peut être à l'entrée de l'école élémentaire.

Monsieur MOINARD Christophe évoque les difficultés liées à l'exposition de ces œuvres au soleil.

Monsieur le Maire précise que l'affichage pourra se réaliser dans ce secteur et qu'il conviendra d'identifier l'endroit adéquat compte tenu de l'exposition.

Le Conseil prend acte de ces informations.

D201611-11 DELIBERATION MODIFICATIVE N°3

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de procéder à la délibération modificative suivante :

DM N°3			
SECTION INVESTISSEMENT			
Article-Chap			
1322	Région	Recette d'investissement	4 000,00 €
10222	FCTVA	Recette d'investissement	-15 764,74 €
10226	Taxe d'aménagement	Recette d'investissement	7 000,00 €
2188-0230	Acquisition de matériels	Dépense d'investissement	-4 764,74 €
EQUILIBRE			- €

SECTION FONCTIONNEMENT			
Article-Chap			
60631	Fournitures d'entretien	Dépenses de fonctionnement	1 500,00 €
60633	Fournitures de voirie	Dépenses de fonctionnement	3 000,00 €
615231	Voies et réseaux	Dépenses de fonctionnement	-13 000,00 €
615232	Réseaux	Dépenses de fonctionnement	13 000,00 €
73925	Prélèvement FPIC	Dépenses de fonctionnement	2 742,00 €
6419	Atténuation de charges	Recettes de fonctionnement	7 242,00 €
70323	Redevance	Recettes de fonctionnement	-2 089,42 €
7381	DMTO	Recettes de fonctionnement	2 089,42 €
73111	Taxes directes locales	Recettes de fonctionnement	-14 237,00 €
7325	Fonds péréquation	Recettes de fonctionnement	14 237,00 €
EQUILIBRE			-

D201611-12 AVIS DE LA COMMUNE – P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme arrive à son terme ce vendredi 25 novembre.

Il précise qu'un oubli a été constaté concernant la définition d'un zonage pour un terrain accueillant une entreprise de coupe de bois.

Monsieur le Maire propose que la Commune émette un avis sur le registre de l'enquête publique visant à modifier le zonage de ce terrain afin de permettre l'exercice de cette activité et la construction éventuelle d'un bâtiment lié à cette exploitation.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent cette proposition.

D201611-13 RENCONTRE DES NOUVEAUX ARRIVANTS SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE LA C.A.N.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc précise qu'il a été sollicité par « Les Ambassadeurs 79 » du territoire de la C.A.N. qui proposent d'organiser en 2017, une rencontre des nouveaux arrivants sur le territoire des communes de la C.A.N. à Prahecq. Il évoque que cette rencontre se produit chaque année dans une commune différente.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc précise que la Commission Culture propose que cette rencontre puisse se réaliser à Prahecq par exemple lors de la journée dédiée à la récolte du miel et au verger pédagogique. A cette occasion, une visite de la Commune serait réalisée.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

• VOEUX

Les vœux du Maire et du Conseil Municipal auront lieu aux dates suivantes :

- Vendredi 13 janvier : Vœux au personnel – Château de la Voûte – 19 heures,
- Vendredi 20 janvier : Vœux à toute la population, aux artisans, commerçants et industriels et aux associations – Salle Polyvalente – 19 heures 30.

• ANIMATION SCOLAIRE SUR LES ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GABILLY Alain

Monsieur GABILLY Alain rappelle que le SIEDS a retenu la candidature de la classe de CM1/CM2 (26 élèves) de l'école élémentaire de Prahecq pour une participation à des animations pédagogiques sur le thème des énergies renouvelables (le vent avec l'éolien, le solaire avec le photovoltaïque ou les enjeux du développement durable).

Il précise que le premier atelier a eu lieu.

Le Conseil prend acte de ces informations.

• GESTION DU TRI

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GABILLY Alain

Monsieur GABILLY Alain soulève la question de l'équipement des habitants en poubelles jaunes afin de faciliter le tri sélectif.

Monsieur le Maire évoque que le tri aux points d'apports volontaires a montré son efficacité et effcience et évoque que la mise en place d'un tri par poubelles jaunes engendrerait des investissements très conséquents comparativement aux éventuels gains en terme d'amélioration du tri en tonnage et qualité du tri.

Monsieur le Maire conclut toutefois qu'une réflexion est engagée au sein de la C.A.N..

